



Vol a la carte bleue par un membre de la famille

Par **TITI01000**, le **18/05/2009** à **10:02**

Bonjour,rnrnMa maman a été abusée de 3 000 euros, elle a été mise au courant par son banquier qui lui a demandé ce qu'il lui arrivait, elle a alors constaté que sa carte avait en effet disparu. Le lendemain matin avant d'aller au rendez-vous de son banquier, le commissariat d'un village voisin l'appelle pour lui dire que sa carte bancaire a été déposée dans leur boites aux lettres. Ma mère a donc porté plainte, elle précisé dans son dépôt de plainte que son plus jeune fils connaissait le code. Nos soupçons se portent biensûr sur lui, et de plus grâce au relevé de comptes les endroits où ont été débités la carte, sont des lieux que fréquentent mon petit frère qui à ce jour est encore mineur.rnrnMa maman gagnant 600 euros de retraite, nous nous inquiétons de son sort, sachant qu'elle vit petitement, elle n'est jamais partie en vacances, elle a toujours fait très attention, elle est VICTIME et selon les informations que j'ai pu recueillir elle risque fortement de devoir remboursé cet argent dérobé. De plus, elle utilise sa carte uniquement pour des retraits en liquide. rnrnMerci de me préciser s'il existe une jurisprudence et quel recours nous pouvons avoir.rnrnSalutations sincères.

Par **jeetendra**, le **18/05/2009** à **10:43**

bonjour, plutot que de porter plainte (enfant mineur) la meilleure solution c'est une discussion en tete à tete avec l'adolescant concerné et lui faire comprendre qu'il doit rembourser sa mère, il faut absolument le responsabiliser, pénalement il est responsable, civilement votre mère doit rembourser l'argent détourné, courage à vous, cordialement